



Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, veuillez trouver notre documentation ainsi que notre formulaire d'inscription pour recevoir une jeune fille ou un jeune homme au pair.

L'équipe d'Oliver Twist, soucieuse de vous satisfaire, accorde un intérêt privilégié à ce que vous souhaitez. Les jeunes filles et jeunes gens sont soigneusement sélectionnés par nos correspondants à l'étranger afin de répondre à vos besoins. Notre principal souci est la sécurité et le bien-être de vos enfants.

L'agence «**OLIVER TWIST**», créée en septembre 1992 fait partie de l'**IAPA**, (**International Au Pair Association**), dont le siège est à Copenhague et qui a pour buts :

- ◆ de protéger les intérêts des stagiaires et des familles d'accueil,
- ◆ de contrôler le bon fonctionnement des agences au pair,
- ◆ de promouvoir le placement au pair comme un programme d'échange culturel.

Depuis janvier 1999, «**OLIVER TWIST**» est aussi membre de l'**UFAAP**, (**Union Française des Agences Au Pair**) qui a pour buts :

- ◆ de faire évoluer la législation et l'organisation administrative de l'accueil au pair en France et à l'étranger,
- ◆ de défendre les intérêts de la profession au niveau national et international,
- ◆ d'harmoniser les intérêts des familles et des jeunes au pair avec l'aide éventuelle des pouvoirs publics.

Aucun dossier ne pourra être pris en considération s'il n'est pas accompagné des frais de dossier, de placement et suivi. Le dossier complet doit – idéalement - être adressé au moins 8 semaines avant la date envisagée de l'arrivée de votre jeune fille ou jeune homme au pair. Nous vous demandons d'être souple sur la nationalité de la personne. En effet, notre principal critère de sélection est l'expérience du stagiaire, qui doit correspondre à l'âge de vos enfants. Si toutefois, vous souhaitez une nationalité précise, nous vous remercions de nous consulter par téléphone. Notre expérience depuis plus de 18 ans nous a prouvé que dans tous les pays du monde, il y a de bonnes baby-sitters.

Nous attirons votre attention sur le fait que les candidat(e)s avec permis de conduire et expérience de la conduite sont moins nombreuses. Il est par conséquent très important de bien réfléchir à la nécessité de demander ou non une personne avec permis de conduire.

En recevant votre dossier très tôt, nous aurons plus de chances de trouver une jeune fille ou un jeune homme qui vous convienne.

Vous trouverez au dos de cette feuille le déroulement d'un placement.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments dévoués,

OLIVER TWIST

DEROULEMENT D'UN PLACEMENT

Dès réception de votre dossier complet, nous vous enverrons un courrier.

Dans les jours ou les semaines qui suivent et selon la période de l'année, notre travail consistera dans nos bureaux à sélectionner pour vous et par rapport à votre demande, (âge de vos enfants, situation géographique, etc...), la personne qui nous semble correspondre le mieux. Vous recevrez alors son dossier par email ou par courrier (questionnaire, lettre de motivation de la personne, ses photos,...).

Si cette personne vous convient, nous vous demandons alors de l'appeler dans les **48 heures** afin de connaître mieux ses motivations et évaluer son niveau de français.

Attention : les jeunes gens sont à la fois très heureux mais aussi très émus d'avoir un appel. Il est également très difficile pour eux de vous comprendre parfaitement au téléphone, nous vous demanderons alors de leur parler lentement. En principe, ils auront eu connaissance de votre appel et du profil de votre famille dans les jours précédents.

Si cette personne vous convient, vous devrez nous contacter aussitôt par téléphone ou par mail. Nous vous indiquerons ensuite les démarches à suivre.

Sans appel de votre part au bout de 8 jours, le dossier de la personne sera proposé à une autre famille.

Par contre, si le dossier proposé ne vous convient pas, ou si la conversation au téléphone n'a pas été positive, vous devrez alors nous appeler ou nous avertir par email en précisant les motifs du refus. Dans le cas où un dossier vous serait proposé par courrier postal, nous vous demanderons de nous retourner le dossier refusé.

Il vous sera alors proposé un autre dossier.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Placement de 1 à 3 mois :

Vous devez obligatoirement souscrire une assurance privée « spéciale jeune gens au pair » qui **couvrira votre personne au pair** pour les risques de **maladie, accident**, responsabilité civile et rapatriement (**compter environ 72 € pour 3 mois**)

L'attestation d'assurance devra nous être retournée impérativement 8 jours **AVANT** l'arrivée de la personne au pair.

Placements de 4 à 12 mois :

Vous devrez inscrire votre jeune au pair à un cours de Français pour étrangers (les cours de français sont à la charge de la personne au pair mais des frais de pré inscription peuvent vous être demandés selon les écoles). Vous pourrez demander à la jeune fille de vous rembourser ces frais.

Vous devrez déclarer votre personne au pair à la **DIRECCTE / DDTEFP**, la **CPAM** et l'**URSSAF** (compter 180 à 200 euros par mois, charges non déductibles) et contracter une assurance, couvrant les risques de maladie, accident, le diagnostic de maternité, la responsabilité civile et le rapatriement (environ 24 à 46 €/mois).



DOSSIER POUR RECEVOIR UNE PERSONNE AU PAIR

Veillez nous retourner ce questionnaire dûment rempli et signé. Il nous permettra de choisir la jeune fille ou le jeune homme qui convient le mieux à votre famille.

Ce questionnaire sera scanné, faxé ou envoyé à l'un de nos correspondants étrangers qui le transmettra à la personne choisie, d'où l'importance de le remplir soigneusement et d'écrire lisiblement à **L'ENCRE NOIRE** : n'oubliez pas que le/la candidat(e) qui lira ce dossier ne maîtrise pas forcément le français.

INFORMATIONS SUR LES PARENTS

Merci d'indiquer dans le cadre ci-dessous, en lettres capitales, le nom sous lequel vous souhaitez que votre dossier soit classé. Ce point est très important, surtout lorsqu'une famille comporte deux patronymes. Ce nom devra nous être rappelé lors de toute correspondance écrite ou téléphonique:

--

PERE

MERE

NOM

PRENOM

DATE DE NAISSANCE

NATIONALITE

ADRESSE

PERSONNELLE :

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone fixe de la maison*

*Nous autorisez vous à communiquer votre numéro de téléphone à une autre jeune fille ? OUI/NON

Téléphone portable

Fax

E-mail

(écrivez lisiblement)

PROFESSION

Employeur/Etablissement

Téléphone Bureau

Horaires de travail

Comment avez-vous connu l'agence *Oliver Twist* : _____



7 rue Léon Morin – 33600 Pessac – France
Tél. : 05.57.26.93.26 – Fax : 05.56.36.21.85
e-mail : aupairfrance@oliver-twist.fr
Internet : www.oliver-twist.fr



INFORMATIONS SUR LES ENFANTS

Prénom				
Date de Naissance				
Sexe				

➔ Si vous avez un enfant de moins de 24 mois, si vous attendez un bébé ou si vous avez plus de quatre enfants, merci de nous contacter par téléphone avant de retourner le dossier. Certaines DIRECCTE refusent de valider les accords de placement dans ces configurations.

L'un de vos enfants a-t-il un handicap ou des difficultés particulières ? Oui Non

Si oui, précisez : _____

Tâches que la jeune fille devra accomplir (en relation avec vos enfants) :

- Les réveiller Les habiller Préparer le petit déjeuner Les baigner
 Les promener Jouer avec eux Surveiller les devoirs Préparer le dîner
 Les accompagner à l'école Aller les chercher à l'école
 Les accompagner à leurs différentes activités Autres : _____

Autres renseignements : _____

INFORMATIONS SUR LA FAMILLE

La famille est-elle composée des **deux parents** ? OUI NON

Dans le cas d'une famille monoparentale, merci de préciser : divorcé(e) séparé(e) veuf(ve)

La famille est-elle en **bonne santé** ? OUI NON, expliquez : _____

Une **naissance** est-elle attendue ? NON OUI, pour quand ? _____

Un des parents est-il souvent **absent** ? NON OUI, précisez : _____

Fumez vous ? Non, pas du tout Oui, dehors Oui, dans la maison

Quelle est votre **religion** (facultatif) ? _____ Êtes-vous pratiquant ? OUI NON

Employez-vous une **femme de ménage** ? NON Oui, combien d'heures par semaine ? _____

Employez-vous une autre personne pour vous aider avec les enfants ? NON OUI, _____

Avez-vous des **animaux** ? NON OUI, précisez : _____

INFORMATIONS SUR LA MAISON :

Type de maison : _____ Nombre de pièces : _____ Nombre de chambres : _____

Nombre de salles de bains : _____ Jardin : OUI/NON Piscine : OUI/NON

Avez vous : Un lave linge OUI/NON Un lave vaisselle : OUI/NON Un accès internet : OUI/NON

Précisions sur la chambre individuelle de la jeune fille au pair : _____ Dimensions : _____ m²

Salle de bain personnelle ? OUI/NON

Enumérez s'il y a un bureau, une télévision, une radio,... : _____

SITUATION GEOGRAPHIQUE :

Habitez-vous : une grande ville une ville un village* à la campagne*

Ville importante la plus proche : _____ Distance : _____

Gare la plus proche : _____ Aéroport le plus proche : _____

Décrivez l'endroit où vous vivez (ligne et arrêt de bus le plus proche, centres sportifs, de loisirs, aménagements proches,...) : _____

* Si vous habitez la campagne ou un village un peu isolé, assurez vous que la personne au pair pourra suivre des cours de langue plusieurs fois par semaine dans une école de français pour étrangers. Egalement, elle devra avoir la possibilité de se déplacer pour se socialiser un minimum : par expérience, nous constatons que très peu de candidates acceptent la campagne, et très souvent, après leur arrivée, elles demandent à être replacées en ville au bout de quelques semaines. Il nous est alors parfois difficile de garantir une nouvelle candidate dans les meilleurs délais. La recherche pour un placement à la campagne est toujours plus difficile et certaines DIRECCTE/DDTEFP refusent de valider les accords de placement si vous n'habitez pas en ville.

INFORMATIONS SUR LA JEUNE FILLE OU LE JEUNE HOMME AU PAIR

Avez-vous une préférence pour la **nationalité** ? NON OUI, précisez* : _____

* Nous tenons compte de vos préférences, mais ne pouvons en aucun cas garantir une nationalité particulière. Notre priorité est de sélectionner une jeune fille qui saura bien s'occuper de vos enfants. Notez que nous n'avons pas de candidates anglophones.

Autoriserez-vous la jeune fille à **fumer** ? NON OUI, dehors OUI, à l'intérieur

Acceptez vous une **végétarienne** ? OUI NON

La jeune fille doit-elle savoir **nager** ? NON OUI, préférable OUI, indispensable

Acceptez vous un **jeune homme** au pair ? OUI NON

Avez-vous besoin d'une personne avec **permis de conduire** ? (Merci de répondre très précisément à cette question). Sachez que les jeunes au pair avec permis et expérience de la conduite sont moins nombreux. Notez que vous devrez assurer tous risques la jeune fille ou le jeune homme auprès de votre compagnie d'assurance automobile. Par expérience, nous constatons que même en ayant le permis de conduire, beaucoup de candidat(e)s ne se sentent pas suffisamment expérimenté(e)s pour véhiculer vos enfants. De plus, à certaines périodes de l'année ou dans le cas d'un remplacement, il nous est impossible de garantir un délai pour l'arrivée d'une nouvelle personne avec permis de conduire.

NON

OUI, c'est indispensable pour véhiculer les enfants chaque jour

OUI, c'est préférable pour véhiculer les enfants occasionnellement

OUI, c'est préférable, mais uniquement pour ses déplacements personnels

L'apprentissage de la conduite varie énormément d'un pays à l'autre. Avant de confier le volant à la personne au pair, il peut être utile de lui payer quelques heures de conduite pour une remise à niveau (à la charge de la famille d'accueil) et la familiariser avec la conduite française.

La personne au pair pourra-t-elle :

Utiliser le **téléphone** ? NON OUI, avec limites : _____

Avoir un accès **internet** ? NON OUI, avec limites : _____

Bénéficier de toutes les commodités de la maison ? OUI NON

Participer aux activités de la famille ? OUI NON

Inviter des amis / membres de la famille ? NON OUI, avec notre autorisation

Accompagner la famille en **vacances** ? OUI NON

Prendre des **cours de français** près de chez vous ? OUI NON

Merci d'indiquer l'/les établissement(s) où la personne au pair pourra suivre des cours de français pour étrangers :

Travail de la personne au pair :

La jeune fille au pair doit principalement s'occuper de vos enfants : les garder en votre absence, les accompagner à l'école et à leurs différentes activités... Cependant, vous pouvez lui demander de vous seconder quelques heures par semaine dans les tâches ménagères du quotidien. La jeune fille au pair n'a pas à rentrer dans la chambre des parents et ne doit pas effectuer le travail d'une femme de ménage. Nous vous remercions de préciser à quelle fréquence la jeune fille aura à accomplir les travaux domestiques suivants :

Ranger la chambre des enfants

Combien de fois par semaine ?

Repasser le linge des enfants

Combien de fois par semaine ?

Faire la lessive

Combien de fois par semaine ?

Faire la cuisine pour les enfants

Combien de fois par semaine ?

Faire la poussière / passer l'aspirateur dans la chambre des enfants

Combien de fois par semaine ?

S'occuper des animaux domestiques

Combien de fois par semaine ?

Arroser les plantes (occasionnellement)

Combien de fois par semaine ?

Autres, _____

Combien de fois par semaine ?

Devra-t-elle faire du baby-sitting le soir ? NON OUI, combien de fois par semaine ? _____

Sera-t-elle parfois seule à la maison ? Le matin L'après-midi Le soir La nuit

Quels seront ses jours de libre ? _____

A quelle date souhaitez-vous qu'elle arrive au plus tôt* ? _____

Jusqu'à quelle date maximale êtes vous prêts à attendre la personne au pair ? _____

A quelle date souhaitez vous qu'elle reparte ? _____ Durée du séjour : _____

*Nous vous recommandons de nous retourner votre dossier complet au moins 8 semaines avant la date d'arrivée envisagée.

Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les conditions formulées dans la brochure et la documentation ci-jointes. Je m'engage à accomplir toutes les démarches administratives obligatoires dans le cadre de l'accueil d'un(e) stagiaire au pair étrangère. La jeune fille recevra 80 € pour 30 heures par semaine. Sauf accord préalable, aucun baby-sitting ne doit être demandé lorsque la jeune fille au pair est en week-end. Elle aura droit à une semaine de congés payés par période de 6 mois, et ne devra pas travailler les jours fériés.

Date :

Signature (père) :

Signature (mère) :

EMPLOI DU TEMPS DU STAGIAIRE AU PAIR

Cet emploi du temps est destiné à aider votre jeune fille ou jeune homme au pair à comprendre ce qui est attendu d'elle / de lui pendant son séjour au sein de votre famille. Il est bien entendu que ce planning peut varier d'une semaine à l'autre. Cependant, il doit refléter ce que vous attendez de votre jeune au pair. En effet, il / elle se basera sur ce document pour décider s'il / elle accepte de travailler dans votre famille. D'où l'importance de remplir cette fiche le plus précisément possible.

Au-delà de 30 h, chaque heure supplémentaire devra être rémunérée 6,40 €/h. Cela doit rester exceptionnel.

Période scolaire

JOURS		MATIN	APRES MIDI	Total
Lundi	Enfants			
	Tâches ménagères			
Mardi	Enfants			
	Tâches ménagères			
Mercredi	Enfants			
	Tâches ménagères			
Jeudi	Enfants			
	Tâches ménagères			
Vendredi	Enfants			
	Tâches ménagères			
Samedi	Enfants			
	Tâches ménagères			
Dimanche	Enfants			
	Tâches ménagères			
Total hebdomadaire				
Argent de poche hebdomadaire				

Vacances

JOURS		MATIN	APRES MIDI	Total
Lundi	Enfants			
	Tâches ménagères			
Mardi	Enfants			
	Tâches ménagères			
Mercredi	Enfants			
	Tâches ménagères			
Jeudi	Enfants			
	Tâches ménagères			
Vendredi	Enfants			
	Tâches ménagères			
Samedi	Enfants			
	Tâches ménagères			
Dimanche	Enfants			
	Tâches ménagères			
Total hebdomadaire				
Argent de poche hebdomadaire				

Soirées de baby-sitting par semaine : _____

Jours de congé par semaine : _____

Avez vous une femme de ménage ? _____

Nom de la famille d'accueil : _____

Date : / /

Signature :

Autre information importante : _____

"votre jeune fille au pair doit vous seconder,
et non vous remplacer..."

CONDITIONS GENERALES POUR RECEVOIR UNE PERSONNE AU PAIR

1. **Accueil de la personne au pair** : la famille devra accueillir/raccompagner la jeune fille ou le jeune homme à son arrivée/départ au train/à la gare routière/à l'aéroport. En cas d'impossibilité, si la jeune fille doit prendre un taxi, les frais devront être pris en charge par la famille.
2. **Rôle de la personne au pair** : une jeune fille au pair n'est pas une femme de ménage et ne devra pas être traitée comme telle. **Toutes les tâches que vous lui demandez doivent être en lien avec les enfants.** Les principales tâches de la jeune fille ou du jeune homme au pair sont d'aider aux soins des enfants, les lever, les baigner, les habiller, les emmener ou aller les chercher à l'école, leur donner leurs repas, jouer avec eux, les surveiller. La personne au pair devra également vous aider dans les travaux ménagers faciles de chaque jour, repasser le linge des enfants, faire la poussière dans la chambre des enfants, passer l'aspirateur dans la chambre des enfants, laver le linge des enfants, acheter le pain ou faire des petites courses, cuisiner pour les enfants : **elle n'a pas à préparer tous les repas pour toute la famille.** De même, **elle n'a pas à pénétrer dans la chambre des parents, faire leur lit ou repasser leur linge.** Elle ne devra pas cirer les parquets, faire les vitres, nettoyer le four, dégivrer le réfrigérateur, changer les rideaux, jardiner, laver les voitures, faire un grand nettoyage de printemps ou autres travaux ménagers lourds.
3. **Emploi du temps** : l'emploi du temps joint au dossier **devra être très précis et bien délimiter les 30 heures** de travail, en distinguant bien la garde d'enfant et les tâches ménagères. De même, si la personne au pair travaille davantage pendant les vacances scolaires ou lorsqu'un enfant est malade, elle devra être rémunérée en conséquence ou avoir des jours de repos supplémentaires dans les semaines suivantes. Ces heures supplémentaires doivent rester exceptionnelles. Elle ne devra pas avoir à travailler sans arrêt du matin au soir. Si la jeune fille s'est occupée des enfants toute la journée, elle ne doit pas, en plus, faire du baby-sitting le soir. Chaque fin de semaine, précisez l'emploi du temps de la semaine suivante.
4. **Jours de repos – congés** : la personne au pair devra être **de repos au moins 3 week-ends par mois** (du vendredi soir au dimanche soir si possible). *Exceptionnellement, en accord avec Oliver Twist, et selon la profession de la famille d'accueil, elle pourra être appelée à travailler certains week-ends, à condition d'avoir ses 2 jours de repos dans la semaine et de pouvoir bénéficier au moins d'un week-end de libre par mois.* L'emploi du temps joint devra alors être accompagné d'une lettre explicative.
5. **Cours de Français** : la personne au pair devra obligatoirement pouvoir suivre des cours de français (donc disposer d'assez de temps libre pendant la semaine pour aller en cours). Pour les placements d'été, les cours ne sont pas obligatoires. La famille d'accueil s'engage à prendre en charge les frais de transport entre le domicile et le lieu où la jeune fille prendra ses cours (tickets de bus, billet de train, vélo, essence...).
6. **Hébergement de la personne au pair** : la personne au pair aura sa propre chambre et les clés de la maison. Elle devra recevoir tous ses repas (même lorsque la famille s'absente) et avoir la possibilité de laver ses vêtements. Si la jeune fille est logée à l'extérieur de la maison, elle devra recevoir 5 € par repas et 2 € par petit déjeuner.
7. **Argent de poche** : elle devra toujours recevoir l'argent de poche convenu à la fin de chaque semaine : 80 €. Nous vous conseillons à ce moment là de faire le point avec elle sur la semaine écoulée et de préciser tout changement éventuel concernant l'emploi du temps de la semaine suivante. La famille d'accueil ne devra en aucun cas, même en tant que mesure disciplinaire, diminuer ou supprimer l'argent de poche. Tout dilemme ou désaccord devra être signalé à l'agence. La famille ne devra pas prendre de décisions sévères ou renvoyer la personne au pair sans nous en faire part.

8. **Téléphone** : la jeune fille sera informée de l'existence de cabines téléphoniques publiques, et ne pourra téléphoner de la maison qu'en accord avec sa famille d'accueil. Oliver Twist se dégage de tous litiges concernant les notes de téléphone. Aucune réclamation ne pourra nous être faite après le départ de la jeune fille. Beaucoup de familles mettent à la disposition de la personne au pair un téléphone portable à carte. La jeune fille est ainsi joignable à tout moment et peut vous avertir en cas de retard ou de problème. De même, il lui appartiendra de gérer ses cartes de téléphone. Elle devra, en fin de séjour, vous restituer l'appareil.
9. **Internet** : Concernant l'utilisation d'Internet, nous vous conseillons de bien en définir l'usage dès le début de son séjour : horaires autorisés, sites interdits, possibilité de téléchargement ou pas. Précisez bien à votre jeune fille ou jeune homme au pair qu'il/elle n'est pas censé(e) surfer sur le net en même temps qu'il/elle garde les enfants. S'il/elle utilise votre ordinateur personnel, évitez de laisser des données confidentielles (tels vos numéros de compte bancaire, de carte de crédit, mots de passe,...).
10. **Démarches administratives** : la famille d'accueil doit obligatoirement faire toutes les démarches auprès de la DIRECCTE, de la CPAM et de l'URSSAF, contracter une assurance couvrant les risques maladie, accident, diagnostic de maternité, responsabilité civile, rapatriement et mutuelle complémentaire. A son arrivée, la personne au pair devra faire les démarches auprès de l'OFII pour l'obtention de son titre de séjour. Le montant de la taxe OFII est à la charge de la personne au pair. Nous vous conseillons de l'aider afin de faciliter la procédure.
11. **Intégration de la personne au pair** : elle devra être considérée comme un membre de la famille (comme la grande sœur ou le grand frère qui vit encore à la maison et aide). *N'oubliez pas qu'un jour, peut-être, vos enfants partiront également à l'étranger...* accueillez donc la personne au pair comme vous souhaiteriez que vos enfants soient reçus. Rappelez-vous qu'il faut quelques jours – parfois même un mois - à la jeune fille ou au jeune homme pour s'installer ou pour ne plus avoir le mal du pays. Nous vous demandons d'attendre au moins un mois avant de demander un éventuel changement.
12. **Maladie / Assurance** : En cas de maladie de la personne au pair, si vous l'avez assurée par la compagnie *Travel Zen – Kinousassur* (police spécialisée dans la couverture au pair), il est impératif de contacter la **plateforme d'assistance avant toute prise de rendez vous** chez le médecin... La plateforme d'assistance vous orientera en fonction des garanties souscrites et s'occupera de la prise en charge, vous évitant ainsi toute avance de frais. Si vous avez souscrit une autre assurance, vous devrez suivre la procédure propre à cette compagnie. Si la CPAM couvre la jeune fille, elle sera remboursée au taux de la sécurité sociale... et la partie non couverte sera à votre charge. Pensez à assurer la personne au pair **AVANT son arrivée**. **Si la jeune fille ou le jeune homme est sérieusement malade, la famille d'accueil devra nous avertir immédiatement.**
13. **Véhicule** : La famille d'accueil devra assurer « tous risques » le véhicule que la personne au pair conduira, mais également s'assurer qu'elle a bien son permis de conduire et est apte à conduire en France. La famille devra payer les frais d'essence pour les trajets avec les enfants, ainsi que pour permettre à la jeune fille d'aller en cours. Si la jeune fille se sert de la voiture pour ses sorties personnelles, elle devra payer l'essence. Si vous estimez que la personne au pair ne conduit pas bien, il est impératif de la faire évaluer auprès d'une auto-école. Si, pour la sécurité de vos enfants, la jeune fille ou le jeune homme n'est pas apte à conduire, vous devrez, soit lui payer des cours de conduite, soit lui demander de quitter votre domicile – avec notre accord. S'il/elle est de bonne foi, nous le/la replacerons, s'il s'avère qu'il/elle a menti sur son dossier, nous le/la renverrons chez lui/elle.
14. **Problèmes, changement de personne au pair, renvoi** : en cas de problème avec votre jeune fille ou jeune homme au pair, vous devez nous avertir. Nous essaierons dans un premier temps de trouver une solution pour améliorer la situation. Si le problème persiste, nous prendrons les dispositions nécessaires pour vous trouver un(e) autre candidat(e) et éventuellement replacer la personne au pair. Il peut arriver que la jeune fille ou le jeune homme au pair nous contacte pour nous faire part de son souhait de quitter sa famille d'accueil, tout en nous demandant de ne pas vous avertir... Notre rôle, plus délicat dans une telle situation, sera de l'encourager à vous parler, et à s'engager à respecter un préavis suffisant pour que nous puissions vous trouver un(e) remplaçant(e) dans le cas où sa décision serait irrévocable. Le préavis obligatoire est de deux semaines de part et d'autre, mais nous demandons, à la fois à la famille d'accueil et à la personne au pair, de respecter un délai suffisant pour nous permettre de trouver une solution acceptable pour tout le monde. Dans le cas où la famille ne souhaite pas respecter ce préavis de deux semaines, elle s'engage à couvrir les frais d'hébergement de la personne au pair et à lui verser l'argent de poche qu'elle aurait dû lui verser pendant la période de préavis.
Si la personne au pair a une très mauvaise conduite, Oliver Twist, en accord avec la famille d'accueil, peut décider de la renvoyer dans son pays avec préavis écourté.

J'atteste avoir pris connaissance de toutes les « conditions générales pour accueillir une personne au pair » formulées ci-dessus et à m'y conformer. Je m'engage à accomplir toutes les démarches administratives obligatoires dans le cadre de l'accueil d'un(e) stagiaire au pair étranger(e). Je comprends que Oliver Twist work & Study se dégage de toute responsabilité quant aux éventuels pertes, dommages et dépenses occasionnés par la personne au pair. Egalement, la responsabilité d'Oliver Twist Work & Study ne saurait être engagées dans tout litige avec l'assurance de la personne au pair.

Date :

Nom et signature (père) :

Nom et signature (mère) :

BULLETIN D'ADHESION 2012

L'adhésion à Oliver Twist implique que la famille s'engage à déclarer la personne au pair à la DDTEFP, à l'URSSAF, à la CPAM et à contracter une assurance complémentaire couvrant les risques maladie, accident, le diagnostic de maternité, la responsabilité civile et le rapatriement pour toute la durée de son séjour. La personne au pair est accueillie dans le cadre d'un contrat d'accueil stagiaire aide familial(e) étranger(e), 30 heures par semaine.

NB : En cas de renouvellement de contrat avec la même personne au pair, la famille s'engage à renouveler également son contrat d'assurance.

<p><input type="checkbox"/> Accueil pour une période de 1* à 3 mois (période d'été principalement)</p> <p>Ci-joint un règlement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> 100 € pour frais de dossier 110 € pour frais de placement 90 € pour frais de suivi (<i>*dispense des frais de suivi pour les demandes de placements d'un mois</i>). 	<p><input type="checkbox"/> Accueil pour une période de 4 à 12 mois</p> <p>Ci-joint un règlement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> 100 € pour frais de dossier 190 € pour frais de placement 220 € pour frais de suivi 120 € pour aide aux papiers administratifs (service facultatif, voir descriptif ci-dessous)
<p><input type="checkbox"/> Accueil d'une personne trouvée par vos soins pour une période de 4 à 12 mois</p> <p>Ci-joint un règlement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> 130 € pour frais de dossier et de placement 220 € pour frais de suivi 	<p><input type="checkbox"/> Renouvellement d'accueil pour une période de 4 à 12 mois (uniquement pour les familles déjà adhérentes en 2011)</p> <p>Ci-joint un règlement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> 70 € pour frais de dossier 190 € pour frais de placement 220 € pour frais de suivi
<p><input type="checkbox"/> Aide aux papiers administratifs (périodes de 4 à 12 mois)</p> <p>Pour l'obtention de son visa, votre au pair devra recevoir par courrier rapide et suivi, les accords de placement validés par la Direction du Travail, ainsi qu'une copie de sa préinscription en cours de langue. Si, afin d'éviter toute erreur, vous souhaitez que nous prenions en charge cet envoi, merci de joindre un règlement de :</p> <p style="text-align: center;">120 € pour aide aux papiers administratifs</p>	

Conditions d'encaissement des frais :

- 1) Les **frais de dossier** sont encaissés dès réception de votre demande et ne sont en aucun cas remboursables.
- 2) Les **frais de placement** sont encaissés lorsque nous vous envoyons les papiers administratifs pour la personne que vous avez choisi d'accueillir. Votre confirmation doit nous parvenir par courrier postal, électronique ou fax.
- 3) Les **frais de suivi** sont encaissés à l'arrivée de votre au pair.
- 4) Les **frais pour aide aux papiers administratifs** (facultatif) sont encaissés lors de l'envoi des papiers à la personne choisie, en vue de l'obtention de son visa.

Vous devez donc nous retourner :

- le dossier pour recevoir une personne au pair
- Cette page intitulée « bulletin d'adhésion 2012 » / « conditions d'adhésion »
- La page intitulée : « conditions générales pour recevoir une personne au pair »
- une lettre de présentation de votre famille, destinée à la future personne qui viendra au pair chez vous : parlez de ce que vous attendez d'elle par rapport à vos enfants, décrivez votre maison, votre mode de vie, la ville où vous habitez,...
- une photo de vous et vos enfants ainsi qu'une photo de la chambre de la personne au pair si possible.
- Les chèques : Frais de dossier + Frais de Placement + Frais de Suivi libellés à l'ordre d'Oliver Twist Work & Study.

Les 3 chèques doivent être obligatoirement joints à votre dossier

Ayant pris connaissance des conditions générales d'accueil, (voir également au verso), nous soussignés déclarons accepter le règlement de l'agence « OLIVER TWIST » à laquelle nous souhaitons adhérer et renonçons à rechercher la responsabilité de celle-ci en cas de dommages et préjudices de toute nature causés par notre stagiaire pendant son séjour.

NOM :

Lu et approuvé (écrit de votre main) : Date :

Signature (des 2 parents) :



CONDITIONS D'ADHESION

1] DEMARCHES ADMINISTRATIVES :

La famille d'accueil s'engage à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'emploi d'un(e) stagiaire au pair auprès de l'URSSAF, de la CPAM et de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (**DIRECCTE**) de son département, de contracter une assurance pour la jeune fille au pair - couvrant les risques maladie, accident, le diagnostic de maternité, la responsabilité civile et le rapatriement. Elle s'engage également à aider le/la stagiaire dans les démarches pour l'obtention de la carte de séjour.

Oliver Twist demande également à la famille de préinscrire le stagiaire dans une **école de langues** (pour les placements de plus de 3 mois). Le coût de la préinscription peut être demandé à la famille (selon les écoles) mais la personne au pair aura à vous rembourser après son arrivée.

En cas de rupture de contrat, quelque en soit la raison, la famille d'accueil s'engage à prévenir la **DIRECCTE**, l'URSSAF, la CPAM, la **compagnie d'assurance** et l'**école de langues**. L'agence **OLIVER TWIST** ne sera tenue en aucun cas pour responsable des manquements de la famille à ce sujet ou des conflits entre les deux parties qui en découleraient.

2] DETAIL DES CONDITIONS D'ADHESION :

a) **Dossier d'été** : dans le cas où vous souhaiteriez continuer à bénéficier des services d'une jeune fille au pair après un placement initial de 3 mois, vous devrez remplir un nouveau dossier (pour l'année scolaire par exemple) et serez dispensés des frais de dossier. Vous n'aurez ainsi que les frais de placement et de suivi à payer pour une période de 4 à 12 mois. Dans ce cas, votre adhésion annuelle débute le 1^{er} du mois pendant lequel est arrivée votre première personne au pair. Si vous souhaitez accueillir une personne pour seulement un mois (4 semaines), les frais de suivi ne vous seront pas facturés.

b) **Accueil pour une période de 4 à 12 mois** : les frais de dossier sont encaissés à réception du dossier, les frais de placement lorsque vous avez choisi la personne qui viendra chez vous, et les frais de suivi sont encaissés à l'arrivée de la personne au pair. Votre adhésion annuelle démarre ainsi au 1^{er} jour du mois d'arrivée de la personne au pair. Vous n'aurez pas à repayer de frais de placement si nous devons replacer une candidate en cours d'année lors des 9 premiers mois de séjour de la personne au pair. A partir du neuvième mois, si vous souhaitez accueillir une autre jeune fille au pair à la suite, nous vous conseillons de nous avertir le plus tôt possible. Si vous souhaitez une nouvelle candidature pour une longue période, nous vous demanderons à nouveau les frais de dossier, de placement et de suivi (tarif renouvellement). Ces frais seront encaissés au plus tôt à la date anniversaire de l'arrivée de votre jeune fille au pair précédente, ou aux moments prévus pour l'encaissement des différents chèques si votre primo adhésion est arrivée à échéance.

c) **Accueil d'une personne trouvée par vos soins** : les frais de dossier et de placement seront encaissés à l'arrivée de votre dossier et des éléments du dossier de la personne étrangère en vue de l'obtention de son visa. Les frais de suivi seront encaissés à l'arrivée de la personne au pair, faisant ainsi démarrer votre adhésion annuelle comme mentionné au point b). Nous assurerons le suivi du placement de cette candidature, mais pas le remplacement. Si la personne ne vous convient pas, vous devrez régler les frais de placement correspondant à l'accueil d'une personne (pour 4 à 12 mois) et nous vous proposerons alors de nouvelles candidatures.

d) **Renouvellement** : dans le cas où vous souhaitez renouveler votre demande de jeune fille ou jeune homme au pair, nous vous demanderons de mettre à jour tout ou partie de votre dossier, et vous bénéficierez d'un tarif préférentiel pour les frais de dossier.

e) **Aide aux papiers administratifs** : pour vous faciliter les démarches administratives, certaines DIRECCTE acceptent que les accords de placement nous soient envoyés afin de les faire suivre par courrier suivi International à la personne au pair, en vue de l'obtention de son visa. Ce service est optionnel. Les frais sont encaissés au moment où nous envoyons le courrier International. En cas de refus de visa, nous ne vous redemanderons pas ces frais pour une seconde candidate.

f) Notez que **les frais de dossier ne sont en aucun cas remboursables**.

3] VEHICULE

Une famille d'accueil mettant un véhicule à la disposition de la personne au pair **s'engage à contracter une assurance tous risques pour le véhicule prêté** et ne prétendra à aucune indemnisation de la part de celle-ci en cas de dommages, si l'utilisation du véhicule est requise pour les services de la famille. En cas de dommages lors d'une utilisation pour ses loisirs, la personne au pair pourra s'attendre à payer le montant de la franchise.

Il appartient à la famille d'informer la personne au pair de toutes ces conditions. L'agence **OLIVER TWIST** ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable dans le cas où l'expérience de conduite de la personne au pair serait insuffisante. Dans le cas où la personne devrait suivre des cours de conduite pour une remise à niveau, vous pourrez retenir une participation de sa part sur son argent de poche : cette participation ne pourra pas excéder 20% du montant total de son argent de poche. Nous vous recommandons de bien réfléchir à la nécessité de demander un(e) candidat(e) avec permis de conduire.

4] VISAS :

L'agence **OLIVER TWIST** s'engage à aider toutes les familles d'accueil dans les démarches administratives. Néanmoins, elle ne peut pas être tenue pour responsable des délais d'obtention des visas, des refus de visas, des retards de courriers DHL, Chronopost ou autre transporteur, ou des événements politiques ou internationaux. En cas de refus de visa, l'agence Oliver Twist mettra tout en œuvre pour vous proposer une nouvelle candidature dans les plus brefs délais.

5] ANNULATIONS – INTERRUPTION DE NOS SERVICES :

➔ Oliver Twist se réserve le droit de :

- a) rejeter la demande d'adhésion d'une famille sans avoir à en donner les motifs.
- b) se rendre au domicile de la famille pour vérifier les conditions d'hébergement.
- c) interrompre ses services pour les motifs suivants :
 - ✓ placement de plus de trois stagiaires dans la même année,
 - ✓ conditions d'accueil et de travail différentes de celles énoncées dans le dossier, mauvais traitements,
 - ✓ retard ou défaut de rémunération du stagiaire, **dépassement important du nombre d'heures**,
 - ✓ renvoi abusif d'un stagiaire sans préavis (vous ne pourrez alors prétendre à aucun remboursement, même partiel des frais de suivi).
 - ✓ problèmes ou mésentente de couple se répercutant sur le stagiaire.

➔ En cas de désistement de la famille :

- a) avant toute proposition de notre part, celle-ci pourra prétendre au remboursement des frais de placement et de suivi, après demande par courrier postal.
- b) après confirmation de son invitation (par courrier, mail, téléphone ou fax), les frais de placement seront encaissés. Seuls les frais de suivi pourront être remboursés.
- c) après l'arrivée de la personne au pair, si celle-ci ne vous convient pas ou si la personne au pair doit écourter son séjour pour quelque motif que ce soit, notre rôle est de vous proposer un(e) autre candidat(e). Si vous renoncez à accueillir une autre personne, aucun remboursement, même partiel, des frais de suivi n'est possible. **Un désistement en cours d'année ne peut en aucun cas entraîner un remboursement**.
- d) si, en fonction de la période ou des besoins spécifiques de la famille, nous sommes dans l'impossibilité de vous proposer une solution de remplacement (autre personne au pair étrangère, jeune fille ou jeune homme français en attente de placement au pair,...), votre adhésion sera prolongée d'une période égale à celle où vous n'avez eu personne..

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'adhésion et en approuver les termes :

× NOM :

Date :

Signature (des 2 parents):



TÂCHES MENAGERES

Cette liste a été mise en place dans le but de donner une idée précise des tâches ménagères acceptables pour votre jeune « au pair ».

Il nous semble important que vous preniez ces directives en considération lorsque vous préparerez le programme hebdomadaire de votre nouvel(le) au pair.

N'oubliez pas que votre « au pair » sera considéré(e) comme un membre de la famille et devra être traité(e) comme tel.

Tâches ménagères légères

- passer l'aspirateur dans la chambre des enfants
- balayer la cuisine après le repas, le couloir d'entrée
- préparer les repas des enfants
- vous aider à nettoyer et ranger la cuisine après les repas
- nettoyer la baignoire, les lavabos, les miroirs dans sa salle de bains et celle des enfants
- mettre le linge des enfants dans les paniers à linge sale
- laver et repasser le linge des enfants : ceci peut inclure un peu du linge des adultes mais pas l'intégralité des lessives
- ranger et tenir en bon ordre la chambre des enfants, la salle de jeux des enfants ainsi que sa propre chambre
- changer les draps de lit des enfants
- vider le lave vaisselle
- faire les courses légères (pas les courses de toute la semaine)
- aider à la préparation des repas de la famille ainsi que des repas exceptionnels, si il ou elle y est invité(e)
- apporter les vêtements au pressing (occasionnellement)

Tâches ménagères non acceptables

- toutes opérations personnelles relatives aux adultes, telles que :
 - nettoyer directement derrière eux*
 - ranger leurs vêtements*
 - laver des sous-vêtements*
 - changer les draps du lit des parents*
 - nettoyer la salle de bains et la chambre des parents (votre « au pair » n'a pas à pénétrer dans la chambre des parents)*
- faire un grand nettoyage de printemps (dégivrer un réfrigérateur, cirer un parquet...)
- laver les fenêtres
- nettoyer l'extérieur de la maison
- tondre, arroser le jardin
- laver la voiture
- préparer ou aider à préparer un repas exceptionnel où il ou elle ne serait pas invité(e)
- nettoyer l'argenterie, les cuivres, etc...

Un jeune homme ou une jeune fille au pair est là pour aider la famille et en aucun cas ne doit être en charge de l'intégralité du ménage de votre maison.

